

CHIFFRES CLÉS

— 2017 —



- Au total, près de **650 millions d'euros** d'aides ont été accordées en 2017 par l'Anah (y compris le Fonds d'aide à la rénovation thermique (Fart)* pour un montant de 99,3 millions d'euros).
- Ils se répartissent de la manière suivante :
 - **586,1 millions d'euros aux propriétaires pour le financement de leurs travaux**
 - 7,3 millions d'euros pour **l'humanisation de 720 places dans des centres d'hébergement**
 - 49,7 millions d'euros pour **l'ingénierie** (études, suivi-animation, etc.)
 - 6,9 millions d'euros pour les **opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI)**
- Ces aides ont permis d'engager un volume de travaux éligibles de **1,374 milliard d'euros** soit l'équivalent de 21 800 emplois créés ou préservés.
- Au total, **80 720 logements** ont été rénovés grâce à ces aides :
 - 65 228 logements dans le cadre d'aides directes aux propriétaires
 - 15 259 logements au travers de 380 syndicats de copropriétaires
 - 233 logements dans le cadre d'aides dédiées aux communes (travaux d'office)

* Le Fart permet de verser la prime d'État dans le cadre du programme Habiter Mieux, dès lors que les travaux de rénovation énergétique permettent un gain de consommation énergétique d'au moins 25 %. Le Fart est financé par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI).

LA RÉPARTITION DES AIDES AUX PROPRIÉTAIRES

PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS	Nombre de logements	Montant des aides Anah (en M€)	Aide moyenne par logement (en €)
TOTAL	61 075	380,1	6 223
dont propriétaire très modestes	45 105	304,2	6 744

- 74 % des logements rénovés sont occupés par des ménages propriétaires aux ressources très modestes, ce qui représente 80 % du montant des aides accordées aux propriétaires occupants.
- Pour ces ménages très modestes, le montant de l'aide accordée par logement est de 6 744 euros.
- Parmi ces logements, 44 132 ont obtenu la prime Habiter Mieux (Fart) du fait de l'amélioration sensible de leur performance énergétique, portant ainsi le montant moyen de l'aide aux travaux à 8 904 euros.

PROPRIÉTAIRES BAILLEURS	Nombre de logements	Logements en %	Montant des aides Anah (en M€)	Aide moyenne par logement (en €)
TOTAL	4 153	100	73,5	17 688
dont loyer très social	488	12	16,1	32 943
dont loyer social	3 015	72	51,0	16 889
dont loyer intermédiaire	603	15	6,3	10 485
dont loyer libre et loi de 1948	47	1	0,1	2 960

- Le nombre de logements bénéficiant d'aides aux travaux en contrepartie d'un conventionnement de loyer avec des propriétaires bailleurs a diminué de 21 %.
- 84% de ces logements conventionnés sont proposés avec des loyers sociaux ou très sociaux. Parmi eux, 3 606 ont bénéficié de la prime Habiter Mieux (Fart), portant ainsi l'aide moyenne pour les travaux par logement à 20 409 €. Et 226 de ces logements ont fait l'objet d'un projet de maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI), avec une aide moyenne par logement de 47 908 € y compris la prime Habiter Mieux (Fart).
- Enfin, 467 primes ont été versées en 2017 aux propriétaires bailleurs ayant fait le choix de l'intermédiation locative.

LES AXES D'INTERVENTION

LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET TRÈS DÉGRADÉ

PROFIL DES PROPRIÉTAIRES	Nombre de logements	Montant des aides Anah (en M€)	Aide moyenne par logement (en €)
Propriétaires occupants	1 891	35,6	18 812
Propriétaires bailleurs	3 033	60,0	19 801
Syndicats de copropriétaires	6 133	21,3	3 480
Communes	233	0,2	761
TOTAL	11 290	117,1	10 376

- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé a représenté 19,5 % des aides accordées par l'Anah pour travaux, soit environ 117,1 M€. L'activité de lutte contre l'habitat indigne et dégradé progresse avec 12 % de logements aidés en plus par rapport à 2016. 48 % des logements concernés ont bénéficié de la prime Habiter Mieux (Fart), attestant de travaux de rénovation énergétique ambitieux.
- Viennent s'y ajouter 6,9 M€, affectés aux opérations de Résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux et de restauration immobilière (RHI-Thirori).

LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE – PROGRAMME HABITER MIEUX

PROFIL DES PROPRIÉTAIRES	Nombre de logements	Montant des aides Anah (en M€)	Montant des primes Habiter Mieux (Fart) (en M€)	Montant total (en M€)	Aide moyenne par logement (en M€)
Propriétaires occupants	44 132	321,8	71,1	392,9	8 904
Propriétaires bailleurs	3 606	67,8	5,8	73,6	20 405
Syndicats de copropriétaires	4 528	28,6	6,6	35,2	7 773
- dont syndicats de copropriétés en difficulté	2 290	23,7	3,2	27,0	11 767
- dont syndicats de copropriétés fragiles	2 238	4,9	3,4	8,3	3 688
TOTAL	52 266	418,2	83,5	501,7	9 600

- Le programme Habiter Mieux de lutte contre la précarité énergétique a représenté 70 % des aides aux travaux accordées par l'Anah, soit environ 418,3 M€ (budget Anah hors Fart). L'activité du programme Habiter Mieux dans son ensemble (tous profils de bénéficiaires) progresse avec la rénovation énergétique de 28 % de logements en plus par rapport à 2016.

LE REDRESSEMENT DES COPROPRIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

	Nombre de logements	Montant des aides Anah (en M€)	Aide moyenne par logement (en €)
TOTAL	15 487	56,4	3 641
dont aides aux syndicats	13 021	43,4	3 331
dont aides individuelles	2 466	13,0	5 275

- Le nombre de logements aidés dans le cadre du redressement de copropriétés en difficulté a diminué de 2,4 % (15 867 logements en 2016).
- L'Anah avec son réseau local a mis en place 118 programmes d'amélioration de l'habitat dédiés à ces copropriétés (107 programmes vivants en 2016).
- 4 702 logements en copropriétés en difficulté ont bénéficié d'aides à la rénovation thermique, via une aide aux travaux accordée aux syndicats de copropriétaires ou des aides individuelles accordées aux propriétaires occupants ou bailleurs. Cela représente 30 % des logements aidés.

L'ADAPTATION DES LOGEMENTS À LA PERTE D'AUTONOMIE

	Nombre de logements	Montant des aides Anah (en M€)	Aide moyenne par logement (en €)	Dont nombre de logements aidés au titre de la rénovation énergétique
TOTAL	18 185	60,8	3 346	1 750
dont maintien à domicile	14 317	45,8	3 201	1 410
dont handicap	3 868	15,0	3 882	340

- Les projets pour l'adaptation des logements au handicap et à la perte d'autonomie ont concerné 370 logements de plus qu'en 2016 (+ 2 %), les montants moyens d'aides aux travaux restent équivalents à ceux de l'année 2016.
- 1 750 logements (9,6 %) ont bénéficié de la prime Habiter Mieux (Fart) attestant de travaux qui associent une adaptation à la perte d'autonomie et une diminution de la précarité énergétique portant ainsi l'aide moyenne aux travaux par logement à 9 580 €.

LA RÉPARTITION TERRITORIALE DES AIDES

- La répartition reste stable et équilibrée : les aides bénéficient à autant de logements ruraux qu'urbains.

TYPE DE BASSIN DE VIE*	Nombre de logements	Montant des aides Anah (en M€)
Essentiellement rural	31 340	39 %
Intermédiaire	19 577	24 %
Essentiellement urbain	29 803	37 %
TOTAL	80 720	100 %

* Zonages bassin de vie 2012 Insee.

LES PROGRAMMES LOCAUX

LES TERRITOIRES DE GESTION

- En 2017, les aides de l'Anah ont été accordées par 185 territoires de gestion, dont 110 collectivités délégataires de compétence. 34 collectivités ont choisi d'être délégataires d'une compétence dite de type 3, c'est-à-dire d'assurer la gestion complète des dossiers.
- Ces collectivités délégataires de compétence continuent à jouer un rôle important dans l'activité de l'Anah, elles accordent plus de 48 % des aides aux propriétaires. Cette part reste stable.

LES PROGRAMMES LOCAUX D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

- 67 % des logements de 2017 ont été aidés dans le cadre d'opérations programmées. Le nombre de programmes vivants sur l'année 2017 a diminué après le pic de 2016 (886) : il est de 788 en 2017.
- Le volume d'aides accordées dans ce cadre a également diminué de 2,1 %. Les aides à l'ingénierie représentent un montant total de 49,7 M€ dont 15,6 M€ pour le Fart. Elles sont en diminution de 2,4 M€.

TYPE DE PROGRAMMES	Nombre de programmes	Nombre de logements	Montant des aides Anah (en M€)	Montant des primes Habiter Mieux (Fart) (en M€)
Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah)	216	10 835	73,4	11,5
Opah - Revitalisation Rurale	31	1 271	8,6	1,4
Opah - Renouveau urbain	116	2 974	28,0	3,0
Opah - Centres-bourgs	34	509	4,3	0,6
Programmes d'intérêt général (PIG) et autres	273	31 147	204,7	32,7
Opah - Copropriétés dégradées	77	4 153	22,7	1,7
Plan de sauvegarde (PLS)	41	2 933	9,4	0,9
TOTAL PROGRAMMES	788	53 822	351,1	51,8

LES RÉSULTATS RÉGIONAUX

RÉGIONS	Montant des aides Anah à l'ingénierie (en M€)	Montant des aides Anah aux travaux (en M€)	Montant des primes Habiter Mieux (Fart) (en M€)	Montant des aides Fart aux travaux et à l'ingénierie (en M€)	Total des aides (en M€)	Nombre de logements
Auvergne Rhône-Alpes	5,14	57,84	9,59	2,35	74,92	9 230
Bourgogne Franche-Comté	1,14	33,07	6,23	0,57	41,01	4 760
Bretagne	2,17	40,16	6,76	1,15	50,24	6 075
Centre-Val de Loire	0,92	16,00	2,81	0,53	20,26	2 752
Corse	0,33	3,58	0,32	0,03	4,27	345
Outre-Mer	0,18	0,80	-	-	0,98	61
Grand Est	2,60	54,66	10,00	1,91	69,17	8 837
Hauts-de-France	3,62	46,57	7,58	2,10	59,87	6 010
Île-de-France	6,13	59,67	10,17	1,04	77,01	14 762
Normandie	0,93	21,45	3,93	0,43	26,74	3 169
Nouvelle-Aquitaine	2,26	51,34	7,94	1,26	62,80	6 951
Occitanie	4,33	61,46	10,31	2,51	78,61	9 209
Pays de la Loire	2,03	34,74	5,78	1,17	43,72	5 634
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2,33	21,02	2,30	0,54	26,19	2 925
TOTAL	34,11	502,38	83,71	15,60	635,80	80 720